

L'esc-à-lire



Numéro 3 – Novembre 2022

Activités à venir

17 novembre

Rencontres de parents

Les rencontres de parents auront lieu le **jeudi 17 novembre** en après-midi et en soirée. Les rendez-vous pour les rencontres de parents se prendront sur "Calendly". Le lien vous sera transmis par l'enseignant de votre enfant dans la semaine du 7 novembre prochain. Les élèves du préscolaire à la 6e année sont en congé lors de cette journée. *Le service de garde est ouvert pour les élèves qui y sont inscrits.*

18 novembre

Journée pédagogique. Le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits.

Informations

1. Rencontres de parents

Les rencontres de parents qui auront lieu le **jeudi 17 novembre prochain en après-midi et en soirée** ont pour but de discuter du fonctionnement de votre enfant et de ses apprentissages. Cette rencontre est très importante.

2. Absence de votre enfant

Vous avez maintenant la possibilité de motiver l'absence de votre enfant via le Mozaïk-Portail <https://portailparents.ca/accueil/fr/>.

Pour toute absence, vous avez l'**obligation** d'en informer l'école ainsi que le service de garde, au plus tard 15 minutes avant l'entrée.

Pour toute autre absence, veuillez également noter qu'il est préférable de prendre vos rendez-vous le plus possible lors des journées pédagogiques, de congé ou après les heures de classe.

COVID-19

Si votre enfant doit s'absenter parce qu'il a **un ou des** symptôme(s) de la COVID-19, référez-vous à [l'outil d'autoévaluation](#) en ligne et suivez les consignes.

Rappel - Collation

L'an dernier, en accord avec le conseil d'établissement, nous avons convenu de permettre un plus grand éventail de collations.

Nous tenons à vous faire un rappel concernant celles qui sont permises à l'école, car nous remarquons que certains élèves arrivent à l'école avec des collations peu nutritives et contenant beaucoup de sucre.

Puisque, nous sommes un milieu d'éducation, nous tenons à inculquer à nos élèves de bonnes habitudes alimentaires.

[Collations permises](#)

Règles de conduite et règlement concernant « La violence et l'intimidation à l'école de l'Escabelle »

Nous vous invitons à lire attentivement les règles de conduite ainsi qu'à consulter le code vestimentaire de notre école de même que l'information concernant les collations qui se trouvent **dans la section « Les incontournables » du site Internet de l'école « Règles de vie ».**

<https://ecole-delescabelle.cssc.gouv.qc.ca/>

Sécurité - Sécurité - Sécurité

Nous sollicitons votre bonne collaboration afin d'assurer le maximum de sécurité à nos élèves. Nous en faisons notre priorité et comptons sur la vigilance de tous lors des allées et venues aux abords de l'école.

À cet effet, nous tenons à vous rappeler les règles suivantes :

Piétons :

Il y a une traverse pour piétons au coin de la rue Marie-Lucie. Nous insistons fortement pour que tous les élèves qui voyagent à pied et qui traversent la rue du Curé-Lacroix empruntent cette traverse. Cette consigne s'applique aussi pour les élèves qui quittent en voiture avec leurs parents. Pour la sécurité de votre enfant, rappelez-lui de traverser à la traverse piétonnière.

Automobile :

Pour le service de garde, certains conducteurs stationnent leur véhicule dans le sens contraire de la circulation, devant l'école; cela crée des situations où la sécurité des élèves et des autres automobilistes est compromise. Nous vous suggérons d'utiliser les rues avoisinantes. **Les enfants sont petits, il faut donc penser pour eux!**

Modification à l'horaire de votre enfant en cours de journée

Afin de nous assurer que chaque élève soit en sécurité et de permettre aux intervenants scolaires d'organiser convenablement le départ des enfants qui leur sont confiés, **nous vous demandons d'informer à l'avance l'intervenant de votre enfant du lieu où il doit se rendre pour le retour à la maison le midi et le soir** (ex. : votre enfant doit prendre l'autobus à 15 h 15, vous venez chercher votre enfant pour dîner, votre enfant a un rendez-vous médical et que vous venez le chercher durant la journée, etc.) (Référence –

Point 11, page 19 des **Règles de vie** : « Prévoir faire tous vos messages à votre enfant avant le départ du matin afin d'éviter tout dérangement sur les heures d'enseignement. »)

Vous êtes dans l'obligation d'aviser l'école et le service de garde **avant 10 h le matin** et ce, par l'un de ces trois (3) moyens :

- Mot dans l'agenda
- Courriel
- Message téléphonique

Autrement, nous ne pourrions répondre à votre demande.

Nous sommes dans l'impossibilité d'assurer le suivi des appels logés en fin d'avant-midi et/ou d'après-midi pour demander à votre enfant de prendre ou non l'autobus. Il est de votre responsabilité d'aviser l'école et le service de garde avant 10 h.

Sécurité au service de garde – Arrivée et départ au service de garde

Merci de votre compréhension et de votre collaboration. Et surtout, soyons prudents!

Sécurité sur la cour/Présence de certains parents sur la cour

Tous les intervenants sur la cour de l'école portent un brassard « jaune fluo » afin d'être facilement identifiés par les élèves. **Nous demandons donc à tous les parents de demeurer à l'extérieur de la cour** d'autant plus que notre cour possède plusieurs issues et que cela exige une plus grande surveillance. Ceci facilite notre travail, sécurise les élèves et ils comprennent que seuls les adultes ayant un brassard « jaune fluo » sont autorisés à intervenir.

En vous remerciant de nous aider à sécuriser notre cour d'école, nous comptons sur votre habituelle collaboration.

Sécurité au service de garde – Arrivée et départ au service de garde

Veillez prendre note que vous devez obligatoirement attendre la cloche de 15 h 25 (cloche qui annonce la fin des surveillances) avant d'entrer dans la cour pour vous rendre au service de garde afin de :

1. Laisser le temps au personnel du service de garde de prendre les présences;
2. Laisser le temps aux autobus de quitter.

Nous vous rappelons également que la surveillance débute à 8 h le matin et à 12 h 45 le midi. Il est important d'être ponctuel et d'éviter les retards.

3. Enfants malades

Tous les enfants présents à l'école doivent aller dehors pendant la récréation. **Les enfants malades qui se sont rendus à l'école sont reconnus aptes à aller à l'extérieur.** Dans quelques rares cas, un élève peut être exempté par la direction si elle le juge nécessaire. Toutefois, **en aucun cas**, l'enfant n'est laissé dans la classe sans surveillance. Veuillez prendre note également que nous sortons jouer à l'extérieur même s'il y a bruine ou légère pluie. Veuillez vous assurer que votre enfant soit vêtu convenablement, et ce, en tout temps en fonction de la température.

4. Vêtements selon la température

L'hiver est à nos portes et nous remarquons que certains enfants ne sont pas vêtus convenablement. Veuillez vous assurer que votre enfant soit vêtu convenablement, et ce, en tout temps en fonction de la température. Pas seulement pour les récréations, mais aussi pour se rendre à l'école. Certains élèves ont leurs vêtements dans le sac d'école et ne les portent pas aux récréations. L'enseignant ne peut pas faire la tournée des sacs d'école.

Veuillez prendre note également que nous sortons jouer à l'extérieur même s'il y a bruine ou légère pluie.

5. Identification des vêtements

Nous vous demandons de bien identifier **tous les vêtements** de votre enfant. C'est tellement plus facile pour nous de retrouver le propriétaire lorsqu'on retrouve un vêtement dans l'école. Merci de votre collaboration.